

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

## du conseil communal

### de la commune de BOUS

#### COMMUNE

Séance publique du 23 septembre 2021

#### DE BOUS

Date de l'annonce publique de la séance : 15 septembre 2021

Date de la convocation des conseillers : 15 septembre 2021

Présences :

Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Netty SIMON-KILL, Joé BEISSEL, échevins

Jos JOHANNNS, Pierre BRAUN, Bernd ZIMMER, Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers

Participation par visioconférence : Patricia GONZALEZ (*en application de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur la lutte contre la pandémie Covid-19*)

Bernard HEINESCH, secrétaire

Absent:

**Le Conseil Communal,**

*La réunion a eu lieu à la mairie de Bous sous le régime CovidCheck.*

01) a approuvé à l'unanimité des membres le compte-rendu de la séance du 20 juillet 2021.

02) a approuvé à l'unanimité des membres diverses déclarations de recettes.

03) a pris note qu'aucun dossier sur l'exercice du droit de préemption n'ait été introduit.

04) a approuvé à l'unanimité des membres un compromis de vente du 10 août 2021 entre le collège échevinal de Bous et Mme Steffen Marie-Thérèse veuve Beissel relatif à l'acquisition d'une emprise de terrain d'une superficie de 16 centiares, sise à Bous au lieu-dit « Bënzebiirchen » au prix de 100,00.-€. Cette transaction a lieu dans un intérêt public, à savoir la réalisation d'une piste cyclable entre les communes de Bous et de Stadtbredimus.

05) a approuvé à l'unanimité des membres la proposition du collège échevinal de fixer les indemnités des agents recenseurs à l'occasion du recensement général de la population du 08 novembre 2021 à 29,00.- € pour la conférence d'instruction, 1,15.- € par immeuble recensé, 2,30.- € par ménage recensé et 1,40.- € par individu recensé.

06) a pris note des explications du collège échevinal relatives au Pacte Nature et demande de soumettre la déclaration d'intention de participation à myenergy. Le syndicat SIAS fera fonction de conseiller externe de la commune de Bous pour la mise en œuvre du Pacte Nature.

07) prend note des explications du collège échevinal relatives

- à l'impossibilité d'acquérir un terrain sis derrière l'école à Bous, terrain lequel aurait servi à l'agrandissement de la cour d'école.
- au besoin de nettoyage du fossé « Zaimertsgruef » derrière l'école.
- aux variantes d'une passerelle sur l'Aalbaach à Bous laquelle est à réaliser dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable entre les localités de Bous et Stadtbredimus. Vu les estimations de prix, entre 635.000.-€ et 891.000.-€ (TVA et

honoraires compris), le conseil communal demande au collège échevinal de procéder à la recherche de solutions alternatives. A noter que les prix élevés résultent essentiellement de la portée de la passerelle de 36 mètres, ceci sur demande de l'administration de la gestion de l'eau. Cette dernière estime que les culées de la passerelle soient situées en dehors d'une zone de crue centennale.

- à l'exploitation future des terrains communaux « An de Lousen ». La commune projette de louer les terrains « An de Lousen » à l'administration de la Nature et des Forêts laquelle les mettra à disposition des agriculteurs. Le projet sera présenté aux agriculteurs locaux vers la mi-novembre.
- à l'état de planification de la traversée de Bous et en particulier du délai de remise du projet définitif qui est le 15 novembre 2021.
- au projet de fusion avec la commune de Waldbredimus et en particulier des 1<sup>ières</sup> réunions d'informations pour les citoyens lesquelles sont planifiées pour le 14 octobre 2021 à Bous et le 15 octobre 2021 à Waldbredimus.
- à l'ouverture de la nouvelle maison relais à Bous lors de la rentrée 2021/2022 et en particulier d'une porte ouverte prévue au printemps 2022.

prend note des interpellations de conseillers relatives

- à une réfection partielle nécessaire de l'escalier près de la buvette du terrain de football.
- au besoin en équipement supplémentaire pour la nouvelle maison relais formulé par une éducatrice à l'encontre d'un conseiller communal.

